



Union Naturaliste pour les intérêts de la Conservation Animale et de la Biodiversité

RAPPORT MORAL 2024

Chers adhérents,

Ce premier rapport moral de l'UNICAB est particulier à plusieurs titres. Il court sur plus de 18 mois d'activités et vient acter des progrès de la constitution de notre union naturaliste, dans ses objectifs fondateurs.

La première satisfaction viendra sûrement d'être reconnus en tant que tels par notre principale administration de Tutelle le Ministère de la Transition Écologique, comme par exemple le fait d'être consultés sur la création du futur nouveau fichier national (I-fap) au même titre que le PRODAF, l'AFDPZ et l'AFVPZ.

Trois structures dont certains membres adhérents le sont aussi au sein de l'UNICAB, parmi notre collège d'experts ; ce terme n'est pas employé abusivement, puisque de nombreux membres de notre association et souvent du CA, le sont par reconnaissance nationale (neuf membres nommés à la CNCFSC) ou préfectorale (plus encore nommés en CDNPS), par attribution de CdC, mais aussi par leurs formations et/ou activités professionnelles scientifiques, vétérinaires, en recherche, en enseignement spécialisé, les indispensables professionnels de la vente ... sans oublier les éleveurs dits d'agrément engagés de longue date dans le tissu associatif et dans des programmes d'élevages collégiaux, dans le partage de connaissances, d'expériences, les spectacles et animations pédagogiques ... les nombreuses facettes définissant des naturalistes engagés, et donc une expertise collective digne de reconnaissance.

En plus de ces catégorisations pourtant effectives, certains se sont en plus investis ponctuellement ou dans la durée, de façon peu visible, notamment dans la rédaction des statuts, la gestion comptable, la veille juridique, la communication (site et réseaux sociaux), la participation aux salons et expositions ... c'est à eux tous que revient le mérite de chiffres éloquentes comme le millier d'adhérents individuels (particuliers), la quarantaine d'associations locales, la quinzaine d'associations nationales de moins de 200 adhérents, la douzaine de plus de 200 adhérents, la quarantaine d'entreprises ... en 18 mois !

Le blocage des tentatives de suppression du certificat de capacité non professionnel, ou de mise en place d'une liste positive très réduite et injustifiée sont des marqueurs de ce bilan, mais le plus significatif est la création de cette mission de parangonnage par les ministres en charge où, outre de demander un vrai travail d'enquête à des inspecteurs généraux de l'IGEDD et du CGAAR sur les véritables réalités de listes positives en UE, acte la future mise en place d'un statut de l'éleveur de conservation qui, si non professionnel et dit d'agrément, doit être considéré par ses contributions à la préservation de la biodiversité : leur rapport est attendu impatiemment, sa prise en compte sera un des axes majeurs de la vigilance de l'UNICAB en 2025.

Une des clefs de notre reconnaissance est aussi particulière et abordable par d'autres chiffres : au trois rencontres en présentiel au MTE avec des Conseillers à la biodiversité successifs et témoins de l'instabilité gouvernementale, à celle de la mission d'information évoquée précédemment ou à sa réception sur un ensemble de sites d'élevages de conservation (non professionnel, associatif et professionnel) et à la demi-douzaine de réunions en visio-conférences avec les fonctionnaires de la DEB, ce sont plus de 25 personnes différentes qui se sont présentés aux questions de l'administration, avec la réponse collégiale de l'UNICAB.

Une fierté d'avoir prouvé en 2023 et 2024 expertise et pluralité, unité, disponibilité et responsabilité.

Merci à tous !

Emmanuel Lemonnier, Président

Laurent Daynard, Vice-Président

UNICAB

Union Naturaliste pour les intérêts de la Conservation Animale et de la Biodiversité
542, Route de la Martinière 72700 Spay

Association de loi 1901 / Journal officiel N 22 du 30 mai 2023 - RNA : W723017Sq8 - contact@unicab-asso.org